

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'île-de-Montréal

Québec 



Bienvenue à La Petite-Patrie



6027, De Lorimier
Montréal, Qc
H2G 2P2

Téléphone des intervenants : 514-727-2444
Téléphone des usagers : 514-727-2447

Table des matières

Mot de bienvenue.....	3
Votre démarche de réadaptation.....	4
Respect de vos droits / vos responsabilités.....	6
Services inclus par la ressource.....	7
Mobilier inclus.....	7
Matériel à prévoir avant votre arrivée.....	7
Loyer.....	8
Sécurité incendie.....	9
Carte du quartier.....	10
Transports.....	11
Services communautaires disponibles.....	12
Habitudes de vie / Attentes de la ressource.....	14
Notes personnelles.....	16

Mot de bienvenue

La ressource de groupe La Petite-Patrie est située dans le quartier Rosemont-Petite-Patrie. Elle a une capacité d'accueil de 17 usagers. Chaque personne occupe une chambre individuelle et a accès à des lieux communs tels qu'un salon, une salle à manger et une salle de lavage. Les usagers bénéficient d'un service de deux repas par jour préparés par un cuisinier et chacun prépare son déjeuner de façon autonome.

Cette ressource est sous la responsabilité du secteur hébergement de l'Institut Universitaire en Santé Mentale de Montréal (IUSMM) du Centre Intégré Universitaire de Santé Services Sociaux de l'Est de l'Île de Montréal (CIUSSS). Elle offre des services à des personnes adultes ayant des troubles de santé mentale. La mission de la ressource est d'offrir des services individualisés de réadaptation psychosociale dont l'objectif est de soutenir les usagers dans leur intégration sociale, leur rétablissement et l'exercice de leur pleine citoyenneté. De manière plus concrète, la ressource vise à améliorer la qualité de vie, le niveau d'autonomie tout en respectant le rythme et les désirs des usagers.

Les services professionnels ou spécialisés sont organisés sur une base 24 heures/7 jours en réponse aux besoins spécifiques de la clientèle visée. Les ressources humaines de la ressource La Petite-Patrie sont composées d'employés de l'IUSMM. L'équipe est constituée d'un responsable d'unité de vie, d'une infirmière, de techniciens en éducation spécialisée, d'auxiliaires en santé et services sociaux et d'un cuisinier. L'équipe bénéficie également du soutien clinique d'un spécialiste en activité clinique et d'une cheffe de service.

Votre motivation, votre engagement et votre collaboration sont nécessaires à votre cheminement vers l'autonomie. Un plan d'intervention individualisé pour lequel vous contribuerez vous permettra d'augmenter votre qualité de vie et vous fera vivre des succès enrichissants.

L'équipe de La Petite-Patrie vous souhaite la bienvenue

Votre démarche de réadaptation

Le séjour en ressource de réadaptation représente une démarche personnelle qui nécessite une implication de votre part. Voici quelques éléments qui feront partie de votre démarche et de votre suivi :

- **Plan d'intervention** : votre éducateur rédigera un plan d'intervention avec vous. Ce plan comprend les objectifs que vous souhaitez travailler afin de développer votre autonomie, faire des réalisations personnelles ou améliorer votre qualité de vie.
- **Rencontres avec votre éducateur** : chaque semaine, vous aurez des rencontres avec votre éducateur de suivi. Ces rencontres peuvent se réaliser à votre chambre, dans un bureau ou dans la communauté. Vous pourrez discuter de votre suivi, de vos objectifs, de votre vie ou autres.
- **Accompagnement** : Vous pourrez être accompagné à certains rendez-vous ou activités selon vos besoins.
- **Participation aux tâches** : Chaque usager se voit attribuer des tâches à réaliser au sein de la ressource. L'objectif est de vous impliquer et de faire des apprentissages dans cette sphère.
- **Entretien de sa chambre** : Il est de votre responsabilité d'entretenir votre chambre quotidiennement. Vous pouvez recevoir de l'aide et de l'enseignement pour réaliser cette tâche. Si toutefois, votre chambre est insalubre, vous devrez payer les frais d'entretien de votre espace.
- **Activités** : Vous serez invités à participer à des activités individuelles ou de groupe pouvant servir de tremplin à votre rétablissement. Aussi, vous pourrez faire entendre votre voix lors du comité des résidents qui a lieu une fois par mois.
- **Présences** : Votre présence est essentielle pour réaliser votre démarche de réadaptation. Si vous comptez dormir à l'extérieur de la ressource régulièrement, vous devez vous entendre avec votre équipe traitante et celle de la ressource afin d'établir votre temps de présence à la ressource.
- **Visiteurs** : Vous êtes responsables de vos visiteurs. Vous devez les accompagner tout au long de leur période de visite. Veuillez consulter votre éducateur pour connaître les restrictions concernant les périodes de visite.
- **Animaux** : Les animaux ne sont pas permis à la ressource. Si vous vous procurez un animal, vous serez contraint de le remettre dans un refuge animal ou à un de vos proches.

Règles à respecter et engagement

J'ai pris connaissance des points concernant ma démarche de réadaptation ainsi que ceux concernant les visiteurs et les animaux (page 4). Je suis en accord avec ces points et je m'engage à les respecter.

Nom : _____

Signature : _____

Date : _____

Respect de vos droits / vos responsabilités

Tous les usagers ont des droits et des responsabilités :

Droits

Vous êtes un citoyen à part entière et vous avez des droits. Pour bien les connaître, vous pouvez vous référer au **code d'éthique du CIUSSS de l'Est-de-l'Île de Montréal**. Sachez que tout au long de votre séjour, vous pouvez être assisté du proche de votre choix dans vos différentes démarches. Pour connaître ou faire valoir vos droits, vous pouvez joindre les organismes suivants :

COMITÉ DES USAGERS

7401, Hochelaga

(514) 251-4000 poste 3100

COMMISSAIRE AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ

7401, Hochelaga

(514) 251-4000 poste 2920

Responsabilités

En tant que citoyen, vous avez également des responsabilités.

- Préserver et rétablir votre santé physique et mentale en vous impliquant activement dans votre traitement.
- Fournir les renseignements nécessaires à l'équipe pour vous aider dans votre traitement.
- Respecter les droits des autres usagers, des intervenants et des membres du personnel de soutien.
- Faire preuve de politesse et de civisme par l'utilisation d'attitudes et d'un langage qui ne sont pas menaçants ni agressants.
- Respecter la propreté des lieux et le matériel mis à votre disposition en le maintenant en bon état.
- Développer un comportement responsable en assumant, dans la mesure de vos moyens et de vos capacités, les conséquences de vos actes.
- Toute personne est présumée responsable de ses actes. L'Institut reconnaît l'importance d'évaluer, avec le plaignant potentiel qui veut porter plainte auprès des autorités policières, l'opportunité et l'utilité de judiciaireiser la personne ayant manifesté des comportements de violence ou de harcèlement.

Référence : site internet IUSMM, mai 2016.

Services inclus par la ressource

Boîte postale	Les boîtes postales individuelles sont situées au rez-de-chaussée dans l'entrée principale.
Salle de lavage	<ul style="list-style-type: none">• 2 laveuses• 2 sècheuses• Gratuit
Salles communes	<ul style="list-style-type: none">• Un salon• Salle à manger et réfrigérateur à la disposition des usagers
Téléphone communautaire	<ul style="list-style-type: none">• Une cabine téléphonique privée est disponible au sous-sol• Numéro de téléphone : 514 727-2447

Mobilier inclus

- Un lit double ou simple (selon les chambres)
- Une commode six tiroirs
- Une table de nuit
- Un lavabo
- Une garde-robe

*** Vous êtes responsable des bris du mobilier autre que l'usure normale.

Matériel à prévoir avant votre arrivée à La Petite-Patrie

- Literie comprenant : draps, taies d'oreillers et douillette (peut être fourni)
- Oreillers (peut être fourni)
- Serviettes et débarbouillettes (peut être fourni)
- Réveil-matin
- Verre pour votre chambre et la prise de la médication
- Un sac afin de transporter vos produits d'hygiène à la salle de bain
- Produits d'hygiène : savon, shampoing, pâte à dents, déodorant, brosse à cheveux, etc.
- Cintres pour vos vêtements.
- Panier à linge (peut être fourni)

Loyer

À votre arrivée, on vous demandera de faire trois démarches administratives :

- Signer un bail
- Compléter un formulaire de l'office municipal de l'habitation (OMH)
- Remettre votre avis de cotisation provinciale pour l'année précédente.

Ces documents vous permettront d'obtenir une subvention de l'office municipale de l'habitation (OMH) sur votre loyer et elle sera renouvelée chaque année.

Le paiement de votre loyer pourra se faire par prélèvement bancaire et sera payé à l'ordre de :

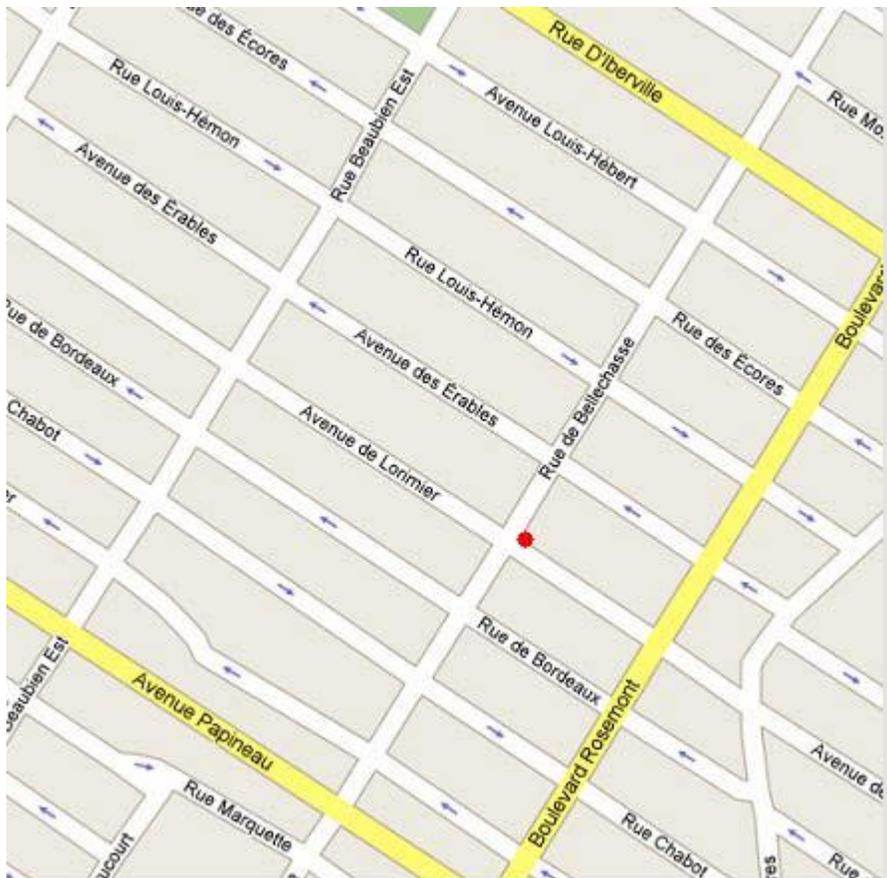
IUSMM : Montant déterminé en fonction des revenus du locataire
(185.64\$-459.49\$)

Espace La Traversée : 320 \$

Sécurité incendie

- ❖ Ne jamais débrancher le détecteur de fumée se trouvant dans votre chambre et ce, pour votre sécurité et celle d'autrui.
- ❖ Si le système d'alarme se fait entendre, sortez immédiatement du bâtiment afin de vous rendre au point de rassemblement.
- ❖ Il est interdit de fumer à votre chambre.

Le lieu de rassemblement
AU COIN DES RUES BELLECHASSE ET DES ÉRABLES



Carte du quartier

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal



- 1 Aréna Père-Marquette
- 2 Aréna Etienne-Desmarteau
- BIBLIOTHÈQUES ET MAISON DE LA CULTURE**
- 3 Bibliothèque La Petite-Patrie
- 4 Centre Rosemont
- 5 Bibliothèque de Rosemont
- 6 Bibliothèque Marc-Fayrou
- 7 Centre de conservation de la Bibliothèque nationale du Québec
- 8 Maison de la culture de Rosemont-La Petite-Patrie
- CASERNES DE POMPIERS**
- 9 Caserne 29
- 10 Caserne 47
- 11 Caserne 50
- ENVIRONNEMENT**
- 12 Ecocentre de La Petite-Patrie
- 13 Ecoquartier Rosemont-La Petite-Patrie
- JEUX D'EAU**
- 14 Parc Bélanger-Châteaubriand
- 15 Parc Etienne-Desmarteau
- 16 Parc Jean-Duceppe
- 17 Parc Lafond
- 18 Parc Saint-Eduard
- 19 Parc Soeur-Madeleine-Gagnon
- LIEUX D'ACTIVITÉS**
- 20 Carrefour communautaire de Rosemont (Entre-Gens)
- 21 Centre Alphonse-Desjardins
- 22 Centre Epic
- 23 Centre Etienne-Desmarteau
- 24 Centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme
- 25 Centre Masson

- 26 Centre Père-Marquette
- 27 Centre Rosemont
- 28 Chalet Etienne-Desmarteau
- 29 Chalet Rosemont
- 30 Chalet Saint-Eduard
- 31 L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont
- 32 La Maisonnette des parents
- 33 La Paule, local des jeunes
- 34 La Place des enfants
- 35 L'Hôte-Maison (Maison de jeunes)
- 36 Oasis des enfants de Rosemont
- 37 Pavillon des arts et des sports du Collège Jean-Eudes
- PISCINES ET PATAUGOIRES EXTÉRIEURES**
- 38 Pataugeoire Beauharnois
- 39 Pataugeoire Cité-Jardin
- 40 Pataugeoire De Gaspé
- 41 Pataugeoire De la Louisiane
- 42 Pataugeoire et piscine du Pelican
- 43 Pataugeoire et piscine Joseph-Paré
- 44 Pataugeoire Lafond
- 45 Pataugeoire Père-Marquette
- 46 Pataugeoire de l'Ukraine
- PISCINES ET PATAUGOIRES INTÉRIEURES**
- 47 Piscine et pataugeoire Père-Marquette
- 48 Piscine Rosemont
- 49 Piscine Saint-Denis

- 50 POLICE DE QUARTIER PDD 35
- 51 PDD 44
- RESSOURCES MUNICIPALES**
- Mairie d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie
- 52 5650, rue D'Iberville, 2^e étage
- Bureau Accès Montréal de Rosemont-La Petite-Patrie
- 53 5650, rue D'Iberville, 3^e étage

- Aire de jeu
- Aire de lancers
- Aire de loisirs (bosse, jeu de fers, pétanque)
- Aire d'exercice pour chiens
- Athlétisme
- Baseball
- Basketball
- Chalet de parc
- Football
- Hockey baïlle
- Patinage
- Planche à roulettes
- Raquette
- Sentier piétonnier
- Ski de randonnée
- Soccer
- Sport de disques
- Tennis
- Tennis de table
- Toboggan
- Voileball de plage

- Accès au métro
- CLSC
- Jardin communautaire
- Limite de district
- Rue commerciale
- Voie cyclable

0 250 500 mètres
4 minutes de marche

Cartographie, conception graphique et réalisation :
MONDESIM PRIX

Montréal à la carte © 2013, Ville de Montréal
Imprimé sur papier 100% recyclé

Pour en connaître plus...

311

ville.montreal.qc.ca/rpp

Transports

Besoin de vous déplacer ?



- **Autobus 10 de Lorimier** coin de Lorimier et Bellechasse
Horaire: composer (514) A-U-T-O-B-U-S et le no. d'arrêt est le: **51824 (nord) et 51825 (sud)**
- **Autobus 45 Papineau** coin Papineau et Bellechasse
Horaire: composer(514) A-U-T-O-B-U-S et le no. d'arrêt est le: **51768 (nord) et 51769 (sud)**
- **Autobus 18 Beaubien** coin Beaubien et de Lorimier
Horaire: composer (514) A-U-T-O-B-U-S et le no. d'arrêt est le: **51741 (est) et 51739 (ouest)**
- **Autobus 197 Rosemont** coin Rosemont et de Lorimier
Horaire: composer (514) A-U-T-O-B-U-S et le no. d'arrêt est le: **51861 (est) et 51859 (ouest)**



- **Métro Rosemont** : Ligne orange /direction Henri-Bourassa coin Rosemont et St-Denis
- **Métro Beaubien** : Ligne orange /direction Henri-Bourassa coin Beaubien et Chateaubriand
- **Métro Papineau** : Ligne verte /direction Honoré-Beaugrand coin Ste-Catherine et Cartier

Renseignements: (514) a.u.t.o.b.u.s. (288-6287)

www.stm.info

Services communautaires et professionnels

Centre local d'emploi 5656, Iberville		514 872-6550 Fax : 514 872-1993
Caisse populaire Desjardins 2050, Rosemont, H2G 1T1		514 376-7676
Jean-Coutu 2505, Rosemont		514 374-1441
Uniprix 2155, Beaubien Est		514 721-4913
Marché IGA 2340, Rosemont		514 279-3138
Dépanneur de Lorimier 6201, de Lorimier		514 723-6196
SERVICES MÉDICAUX		
Clinique médicale 1969 Rosemont 1969, Rosemont		514 274-7344
Clinique médicale Beaubien 1299 Beaubien Est		514 273-5445
CLSC Petite-Patrie 6520, St-Vallier		514 273-4508
Centre dentaire Luu & ass. 2033, Rosemont		514 725-6799
Lunetterie Farhat 2022, Beaubien Est		514 376-1747 Fax : 514 376-8603
SOUTIEN		
Centre de crise Émile-Nelligan		514 351-6661
Police de quartier 35 6665, Papineau		514 280-0335
Église St-jean Berchmans 1871, Rosemont		514 271-1221
Société St-Vincent de Paul St-Jean Berchmans 1871, Rosemont		514 948-0173

DIVERTISSEMENT

Centre Père-Marquette Centre communautaire (activités) 1600, Drucourt		514 872-8705 Piscine : 514 872-4714
Centre Rosemont 6100, 9 ^e Av.		514 721-1501 Piscine : 514 872-6622
Maison de la culture / bibliothèque 6707 de Lorimier		514 872-1730 Bibliothèque : 514 872-1733
COIFFURE		
Coiffure Institut Waves int'l		514 722-7801
Salon de coiffure Marcel 2325 Beaubien Est		514 593-0725

HABITUDES DE VIE / ATTENTES DE LA RESSOURCE

LA PETITE-PATRIE

Chambres

- Il est obligatoire et à la responsabilité du résident de faire l'entretien de sa chambre une fois par semaine. Au besoin, votre intervenant peut vous accompagner dans votre tâche.
- À tous les mois, une inspection punaises sera faite par un intervenant, ce qui inclut la vérification et l'entretien du matelas. Chaque résident est impliqué dans cette tâche.
- Sous certaines conditions, il vous sera possible d'avoir une cafetière, une bouilloire ou bien un réfrigérateur à votre chambre. Le tout doit être discuté préalablement avec votre intervenant de suivi.

Lieux communs

- Pour des raisons de salubrité, aucune nourriture n'est permise au salon, sauf lors d'occasions spéciales / activités.
- Pour l'utilisation de la télévision ou bien de l'ordinateur, vous devez maintenir le volume à un niveau raisonnable.
- Pour l'utilisation de vos appareils personnels (téléphone, Ipod), vous devez utiliser des écouteurs lorsque vous circulez dans les lieux communs.

Cuisine

- Les activités culinaires sont permises avec entente avec votre intervenant de suivi.
- Le lait et le jus sont mis au réfrigérateur aux repas et à la collation uniquement.

Salle de lavage

- Chaque résident est responsable de sa tâche et doit s'assurer de reprendre ses vêtements la journée même de sa lessive.

Bureau des intervenants

- Pour des raisons de confidentialité, aucun résident n'entre dans le bureau des intervenants sans y être invité.

Visiteurs

- Vous pouvez recevoir des visiteurs à la Petite-Patrie s'ils sont connus des intervenants. Maximum un à la fois.
- Les visites sont permises de 10h à 22h.
- Un visiteur peut occasionnellement prendre un repas à la ressource. Vous devez aviser 24 heures à l'avance.
- Lorsque vous vivez une relation amoureuse, vous pouvez recevoir votre partenaire à dormir à la ressource uniquement avec entente préalable auprès de votre intervenant de suivi et/ou du responsable.

Couvre-feu

- Chaque résident est invité à regagner leur chambre pour la nuit dès 2h. Ceci est dans le but de favoriser votre cheminement vers votre projet de vie ainsi que la quiétude des lieux communs pour favoriser le sommeil des autres résidents.

Heures de repas

- Dîner : 12h à 12h45
- Souper : 17h à 17h45
- Un repas peut vous être mis de côté seulement lorsque vous avez un rendez-vous ou une activité de prévue. Vous devez prévenir un intervenant au préalable.

Heures de la médication

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Matin : 6h à 10h30 | <input type="checkbox"/> Souper : 16h30 à 18h30 |
| <input type="checkbox"/> Midi : 11h30 à 13h30 | <input type="checkbox"/> Coucher : 20h00 à 22h30 |

Tabagisme

- Il est permis de fumer la cigarette uniquement sous le gazebo ou sur le trottoir à l'avant de la ressource. Vous devez utiliser les cendriers prévus à cet effet.
- Il est strictement interdit de fumer à votre chambre, sur les balcons ou bien dans les marches. Vous devez aussi utiliser les cendriers prévus à cet effet pour dispenser vos mégôts.

